

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

7 MAI 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1- Mesures pour la gestion des comportements perturbateurs (code blanc) et des mesures de contrôle dans les urgences et unités d'hospitalisation en santé mentale en contexte de la COVID-19

Le contexte, déjà exigeant de la pandémie pour les travailleurs de la santé, se complexifie davantage lorsque ceux-ci doivent offrir des soins et services auprès des personnes dont l'état mental est perturbé. Bien que les études menées auprès de cette clientèle démontrent que la majorité respecte les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) requises, il s'avère néanmoins que certains usagers ne sont pas en mesure de le faire. Ce document présente les valeurs, la philosophie et les mesures à adopter auprès des personnes dont l'état mental est perturbé, qu'ils soient probables ou confirmés à la COVID-19 et ce, peu importe le milieu de soins.

Pour en savoir plus, consultez : [Mesures pour la gestion des comportements perturbateurs \(code blanc\) et des mesures de contrôle dans les urgences et unités d'hospitalisation en santé mentale en contexte de la COVID-19 \(1^{er} mai 2020\)](#)

2- Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans les unités d'urgence et d'hospitalisation en santé mentale

Ce document présente les mesures à appliquer dans les unités d'hospitalisation en santé mentale ainsi que dans les urgences psychiatriques. Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de celles recommandées dans les milieux de soins aigus (hôpitaux) et se veulent en cohérence avec celles-ci. Elles doivent être appliquées en fonction des directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (en vigueur depuis le 23 mars 2020), concernant les directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19, incluant la clientèle spécifique en santé mentale.

Pour en savoir plus, consultez : [Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans les unités d'urgence et d'hospitalisation en santé mentale : recommandations intérimaires \(1^{er} mai 2020\)](#)

3- Différentes mesures, consignes et recommandations en CHSLD

Vous trouverez dans les documents suivants des informations pour les professionnels travaillant en CHSLD. Ces derniers traitent de différents aspects, tels l'isolement, le service d'hébergement, la couverture médicale, les priorités lors des visites, les prélèvements et les analyses, la réaffectation des travailleurs, etc.

Pour en savoir plus, consultez :

- ⇒ [CHSLD-Guide COVID-19 pour les médecins \(25 avril 2020\)](#)
- ⇒ [CHSLD - Prélèvements et analyses TAAN pour la COVID-19 - Annexe. – Recommandations \(4 mai 2020\)](#)
- ⇒ [CHSLD - Précautions en lien avec les réaffectations des travailleurs de la santé, incluant les médecins \(4 mai 2020\)](#)
- ⇒ [CHSLD - Analyse de laboratoire pour les travailleurs de la santé affectés temporairement en CHSLD, MSSS \(5 mai 2020\)](#)

4- COVID-19 - Particularités gériatriques – Guide de soins et revue de la littérature

Ce guide de soins est conçu pour les médecins et autres intervenants travaillant auprès des personnes âgées (environ 70-75 ans et plus) en milieu de soins aigus (p. ex. hôpitaux), mais celui-ci peut aussi être utile en contexte de soins en centre hospitalier de soins de longue durée.

Pour en savoir plus, consultez : [CHSLD-soins gériatriques : Guide COVID, particularités gériatriques, CHUM \(19 avril 2020\)](#)

5- Partage d'outils cliniques en soutien aux équipes de soins palliatifs sur le territoire de la Capitale-Nationale

En soutien aux équipes de soins palliatifs et en respect de la Loi concernant les soins de fin de vie, le comité de pharmacologie du CIUSSS de la Capitale-Nationale vous partage l'ordonnance individuelle standardisée (OIS) sur la surveillance et sédation palliative continue.

Pour en savoir plus, consultez :

- ⇒ [Soins palliatifs – partage d'outils cliniques, lettre \(7 mai 2020\)](#)
- ⇒ [Ordonnance individuelle standardisée : Surveillance et sédation palliative continue, formulaire \(4 mai 2020\)](#)

6. Prise en charge des cas d'infarctus aigu du myocarde (IAM) – orientations du MSSS

Dans le contexte de la planification de la reprise graduelle des activités spécialisées délestées afin de faire face à la pandémie, nous vous demandons de mettre fin aux trajectoires spécifiques à la pandémie.

Pour en savoir plus, consultez : [IAM – modulations de la prise en charge des patients, MSSS \(5 mai 2020\)](#)

7. Respect des règles de distanciation sociale lors de pause et de repas du personnel - MSSS

Le Ministère de la Santé et des Services (MSSS) sociaux souhaite rappeler que les rassemblements de plusieurs professionnels dans une pièce restreinte qui ne permet pas de respecter les règles de distanciation de deux mètres doivent être évités pour limiter la propagation du virus et la contamination.

Pour en savoir plus, consultez : [Distanciation sociale – respect des règles lors des pauses et des dîners \(MSSS, 5 mai 2020\)](#)

8. État de situation (actualités fédérales, provinciales, régionales et nouvelles orientations ministérielles)

Mise sur pied d'un plan d'action en santé mentale (COVID-19) : La ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé un financement supplémentaire de 31 millions de dollars afin de rehausser l'accès aux services psychosociaux et aux services en santé mentale dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ce financement s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action proposant une série de mesures concrètes pour assurer une réponse optimale aux besoins psychosociaux actuels de la population et à ceux qui pourront se manifester au-delà de la gestion de la crise sanitaire actuelle. Parmi ces mesures, mentionnons notamment, la bonification des services Info-Social 811, l'amélioration de l'accès aux services psychosociaux et en santé, ainsi que l'intensification des services de consultation sociale et de consultation psychologique.

9. État de situation (Pandémie)

Québec: En date du 7 mai 2020, il y a 35 238 cas confirmés de COVID-19 (augmentation de 911 cas depuis hier). De ce nombre, 1 836 personnes sont hospitalisées, dont 224 aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 2 631 décès (augmentation de 121 décès depuis hier). Parmi les cas confirmés, 8 673 personnes sont considérées rétablies.

Capitale-Nationale: En date du 7 mai 2020, il y a 1008 cas confirmés dans la Capitale-Nationale (augmentation de 22 nouveaux cas positif), dont 27 personnes hospitalisées ce qui inclut 6 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 69 décès ont été constatés dans la région. Plus de 434 personnes sont maintenant considérées comme rétablies.

Principaux sites en éclosion* : À l'heure actuelle, il y a neuf principaux sites en éclosion sur notre territoire:

1. **Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's** : 95 usagers et 94 employés
2. **Maison Paul-Triquet** : 33 usagers et 37 employés
3. **CHSLD Le Faubourg** : 6 usagers et 6 employés
4. **CHSLD Saint-Jean-Eudes (privé conventionné)** : 10 usagers et 7 employés
5. **CHSLD du Boisé** : 1 usager et 1 employé
6. **Manoir de Courville (RPA)** : 30 usagers et 17 employés
7. **Les jardins d'Évangéline (RPA)** : 53 usagers et 48 employés
8. **Manoir et Cours de l'Atrium (RPA)** : 17 usagers et 6 employés
9. **Havre Trait Carré (RPA)** : 3 usagers et 4 employés

* Ces données sont autorisées à des fins de diffusion publique par la Direction de la santé publique. À noter qu'elles peuvent être différentes de celles réservées au personnel clinique et diffusées en lien avec des situations endémiques.